

## Animation socioculturelle : fin de la traversée du désert ?



De la crise financière mondiale à la crise institutionnelle locale de la FASE... Quelle importance donner à l'interventionnisme de l'Etat, en tant que tiers-régulateur ?

© BlvDoneb / Fotolia

---

Par **Alain Simonin**, chargé d'enseignement à la HETS de Genève

Depuis la crise mondiale de la finance, le citoyen découvre médusé que l'Etat, lorsqu'il y est acculé, peut intervenir massivement dans la régulation du marché. De l'Etat animateur (Donzelot) à l'Etat incitateur, on en revient à l'état régulateur. Le citoyen en est probablement soulagé, même s'il craint pour son porte monnaie. Mais plus fondamentalement, on pourrait dire que le retour de la règle dans le « libre-échange » et de l'autorité qui assume la charge de son application, restitue à la scène démocratique la fonction du « tiers ».

Dans les transactions entre le Je et le Tu (vous et moi), disait Ricoeur, il y a un Il (l'institution) qui légitime le processus même de l'échange, et évite que celui-ci dérive vers une tractation sauvage basée sur les seuls intérêts du plus fort. L'institution, tiers-médiateur, fonde l'échange parce qu'elle « reconnaît » les protagonistes dans leur droit et capacité à pratiquer l'échange, de biens, de services, de valeurs, dans le respect du bien commun.

Mais dans l'histoire des démocraties, il se peut que le Il, l'institution, par la force de la routine, de la paresse des hommes ou encore par le manque de courage de ses chefs, se vide de sa substance et devienne une coquille vide. Même si elle est là, visible, dans l'espace publique, elle ne joue plus son rôle de régulateur et abandonne les protagonistes à la sauvagerie de l'échange. Tous les coups sont alors permis et au fil du temps, les acteurs montrent le pire d'eux-mêmes dans le jeu de la prédominance des intérêts particuliers et des pouvoirs : injonction, roublardise, esquive, arrogance, impuissance. La destruction du cadre de l'échange peut être brève, brutale ou au contraire, s'étendant sur une longue période, plus sournoise. Mais le résultat est là : le système est grippé, les acteurs délégitimés dans leur rôle respectif, l'ambiance est délétère et la souffrance s'installe chez les protagonistes et prend la place du plaisir et de la richesse qui préside normalement à tout échange dans un cadre réglé.

## Quel Etat face à la crise institutionnelle ?

Dans un domaine autre que la finance, ne pourrait-on pas penser que la trame que je viens de décrire et les enjeux que j'ai tenté de formuler, pourrait être transposés, à une échelle plus locale, dans le domaine des loisirs et de l'éducation parascolaire à Genève.

La Fondation pour l'animation socioculturelle (FASc), qui règle dans notre canton les transactions dans ce domaine, ne présente-t-elle pas en effet, depuis quelques temps, tous les symptômes de cette grave maladie qu'est l'impuissance institutionnelle ? Les acteurs de cette « scène » triangulaire : pouvoirs publics, professionnels de l'animation et représentant associatifs des usagers ne se sont-ils pas laissés enfermer dans une forme de non communication larvée qui a finalement mis ko deux des protagonistes et contraint le troisième à une intervention musclée qui pourrait, toute proportions gardées, ressembler à celle de l'état fédéral dans les marchés de la finance. Bien sûr, les membres du Conseil de fondation de l'animation socioculturelle ne se sont pas laisser griser par l'appât du gain et les animateurs ne sont pas devenus des traders fous. Mais, en tant qu'observateur de la scène publique par ma qualité de formateur des animateurs socioculturels à l'Institut d'Etudes Sociales (aujourd'hui HES) depuis vingt cinq ans, je perçois depuis longtemps les signes d'une dangereuse dérive.

Chacun des quatre partenaires, chargé au sein de ce Conseil, des régulations au quotidien, ne s'est-il pas obstiné à légitimer coûte que coûte sa mission et son rôle en pratiquant, face à diverses propositions, l'obstruction systématique ? Et ne s'est-il pas laissé enfermer progressivement dans le dénigrement de l'autre. Face à cette dérive des intérêts particuliers et cette impuissance à prendre les décisions qui s'imposent, l'Etat, en tant que tiers-régulateur est, me semble-t-il, resté trop longtemps muet voir absent de la scène, laissant les protagonistes se débattre tout seul et s'enfoncer dans la crise.

## Insatisfaction croissante des professionnels

Fréquentant périodiquement les maisons de quartier et les centres de loisirs pour le suivi de la formation des étudiants, j'ai été frappé par l'insatisfaction croissante des professionnels face à leur institution de tutelle, par l'expression récurrente de la plainte, pire par l'apparition d'un sentiment de révolte et de déprime larvés. Comme si nous en étions arrivés à cet état de « désolation » que j'évoquais plus haut, lorsque les acteurs d'un échange, déçus par les multiples transactions qu'ils ont vécus comme un marché de dupes, ne croient plus en l'honnêteté ni la bonne volonté de leur partenaire et s'enferment dans le déni systématique des justifications des uns et des autres. Cette facette sombre d'une pratique sociale et culturelle que je connais depuis une quarantaine d'années m'est apparue comme l'envers d'un programme d'activités pourtant foisonnant dans la plupart des quartiers de notre ville et nos cités. Chaque année nos étudiants en fin de formation pouvaient y développer des projets et y apprendre l'esprit et la rigueur d'une démarche méthodologique communautaire, qui constitue la compétence principale du travail d'animation et de soutien des groupes d'habitants, jeunes et adultes, dans les quartiers. Récemment une de ces maisons de quartier avait, à l'occasion de l'anniversaire de ces dix ans d'existence au service de la population, su remarquablement illustrer par de « délicieux » petits films vidéo, ce magnifique travail de développement local des professionnels associés aux bénévoles engagés dans l'association.

Comment comprendre alors ce paradoxe d'une action citoyenne bloquée, d'une dérive des intérêts dans l'affrontement et l'impuissance ? Derrière la plainte récurrente d'une bonne partie des professionnels, je pouvais deviner un sentiment d'abandon qui m'a poussé à en chercher les raisons.

## Recréer le lien social

Dans un monde où les dérégulations de tous genres dominent la scène publique depuis une vingtaine d'années, les

métiers du social sont difficiles à assumer. Pour prendre une image, les professionnels sont le plus souvent dans le « recoudre », tentant de tisser du lien entre les habitants de nos quartiers, jeunes et vieux, étrangers et autochtones ; des liens que d'autres instances ont parfois systématiquement « décousus » : pour de nombreux jeunes par exemple, l'exclusion des lieux de formation, la raréfaction des places d'apprentissage, la discrimination à l'embauche, le rejet familial et le recours à l'assistance, l'expérience de la pauvreté dans la rue. Le travail des professionnels, difficilement mesurable dans sa qualité éducative, suppose un inlassable optimisme qui parie sur la bonne volonté et l'engagement de tous les protagonistes : jeunes souvent mal dans leur peau, habitants en quête d'intégration, bénévoles du comité en attente de reconnaissance, etc. Ce travail aux limites de la cohésion sociale demande donc de la part du mandant, en l'occurrence l'Etat, une reconnaissance de l'engagement des professionnels et un formidable soutien dans l'accomplissement de la mission qu'il leur a confiée. Or, pour toutes sortes de raisons conjoncturelles, c'est le contraire qui s'est manifesté. Par vagues successives, les professionnels de l'animation ont été confrontés à des changements de taille auxquels ils n'ont pas su ou pas voulu s'adapter et qui les ont mis dans le doute par rapport à leur mission et leurs compétences. Parmi ceux-ci, la création de corps d'intervention nouveaux dans les quartiers : travailleurs sociaux hors murs (tshm), intervenants communautaires, assistants socio-éducatifs, ou nouveaux mandats d'assistance personnelle et éducative auprès des mineurs. Concurrencés à leur périphérie ils n'ont pas su redéfinir le cœur de leur mission, ni la faire mieux connaître à la population, encore moins la faire reconnaître par l'autorité politique. Il est vrai que pour cela, il aurait fallu admettre que le contexte global de l'action des animateurs avait changé depuis 68 et que leur posture n'était plus celle d'un militant au service d'une cause, mais qu'elle est devenue celle d'un professionnel, certes critique dans son travail de diagnostic et d'accompagnement des projets des habitants, mais fondamentalement au service de la population dans le souci du bien commun. Les professionnels de l'animation doivent ici assumer leur part dans l'incompréhension mutuelle et la construction de la crise institutionnelle.

Les récentes coupures budgétaires et l'injonction à négocier des contrats de prestation avec l'Etat subventionneur ont fait le reste et ont confirmé le profond malaise qui sous-tend aujourd'hui les relations entre les partenaires. La FASE et plus spécifiquement son secrétariat, au lieu de jouer son rôle de « ressource humaine » et d'instaurer des lieux permanents d'échange permettant de gérer l'adaptation nécessaire de la mission des lieux d'animation et leur collaboration avec de nouveaux partenaires, s'est progressivement laissée enfermer dans l'injonction, le recours à la procédure et au contrôle, se vidant ainsi de la substance même de ce qui fait l'animation socioculturelle : l'échange, la reconnaissance, la créativité, le lien.

## Interventionnisme nécessaire de l'Etat

Au terme de ce processus de délitement du cadre d'action de l'animation socioculturelle, survient alors, cet automne, l'intervention « musclée » du chef du département de l'instruction publique, Charles Beer. Elle vise, pour débloquer le processus de décision et sortir de la crise, à « assurer la majorité de la représentation de l'Etat et des Communes au sein du Conseil de fondation » (projet de modification de la loi J 6 11) et à définir une nouvelle orientation de l'action. Je ne peux, à titre personnel, que saluer ce retour de l'instance politique au cœur du débat, qui rompt ainsi avec le dangereux éloignement que j'ai évoqué plus haut. Le tiers régulateur intervient à bon escient pour stopper l'hémorragie des volontés d'agir et d'espérer. Il propose que « des séances de travail avec l'ensemble du Conseil de Fondation soient mises sur pieds de janvier à septembre 2009 afin d'approfondir les orientations fixées et de discuter des perspectives d'évolution en matière de fonctionnement ». Mais attention, ouvrir un nouvel espace de concertation pour retrouver le chemin d'une action convergente adaptée au nouveau contexte de la jeunesse et au développement des quartiers et des cités, suppose deux préalables. Une fois la volonté d'agir affirmée par l'Etat en fixant dans la loi une nouvelle règle majoritaire, il faut établir un espace d'échange et de dialogue entre les partenaires pour que la confiance puisse renaître et remplace le dénigrement. Permettre à chaque acteur de reconnaître le travail accompli par l'autre, même dans les conditions inadéquates qui ont prévalu jusqu'à ce jour. Il ne s'agit pas de justification mais d'écoute et de reconnaissance mutuelles. Deuxième préalable : inviter tous les acteurs de terrain, équipes professionnels et comités dans les quartiers et les cités, ainsi que les partenaires

concernés par l'avenir de la profession d'animateur, à s'associer à cette démarche d'approfondissement des nouvelles orientations et des modalités de fonctionnement de la FASE, ceci dans une optique de transparence, d'innovation et de large mobilisation.

Au seuil de ce qui pourrait être la fin d'une trop éprouvante traversée du désert, pourrait-on se mettre à rêver d'une prochaine signature collective d'une Charte cantonale 2009 de l'animation socioculturelle ? On peut le souhaiter pour la préservation de la solidarité et du bien-être commun dans nos quartiers, et pour que nos étudiants puissent à nouveau s'enthousiasmer de la perspective d'investir leurs désirs et leurs compétences au sein de la FASE.